

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

GRAND PRIX FNCCR 2011 DES CERTIFICATS BLANCS (CEE)

DOSSIER DE CANDIDATURE



Avec le soutien de l'ADEME

la Gazette·fr

atee
ASSOCIATION TECHNIQUE
ÉNERGIE ENVIRONNEMENT

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT



COMPOSITION DU DOSSIER :

- **lettre de candidature** (à compléter et à signer au dos du présent dossier)
- **annexe 1** : tableau récapitulatif des actions réalisées et certificats obtenus
- **annexe 2** : fiche descriptive des opérations si possible avec illustrations
- **annexe 3** : copie du (ou des) arrêté(s) validant les CEE ou pour les conventions, de tout document faisant apparaître le nombre de CEE obtenus

Pour pouvoir être pris en considération,
le dossier devra être parvenu complet à la FNCCR avant le 15 décembre 2011 à 0h,
par courrier papier (20 Bd de Latour Maubourg, 75007, PARIS),
ou courrier électronique (s.paolella@fnccr.asso.fr).

Ce concours s'adresse aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) et à leurs groupements ou établissements publics (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, organismes publics de logement social, ententes, associations, etc.).

Il récompensera le plus grand nombre de certificats validés entre le 1er janvier 2011 et le 1er décembre 2011 au nom d'une même personne morale.

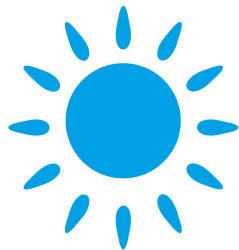
Un jury désignera six premiers prix, dans trois catégories et, le cas échéant, un ou plusieurs prix spéciaux. Tout en récompensant les organismes ayant enregistré le plus grand nombre de certificats, le palmarès distinguera ceux qui ont agi directement comme maîtres d'ouvrage, ou qui ont regroupé les actions de plusieurs maîtres d'ouvrage pour obtenir les certificats, et ceux qui ont conclu des conventions avec un " obligé ".

	ECLAIRAGE PUBLIC	LOGEMENTS	AUTRES BATIMENTS
DEPOT DIRECT D'UN SEUL MAITRE D'OUVRAGE OU D'UN GROUPEMENT			
CONVENTION AVEC UN OBLIGE			

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer un ou plusieurs prix spéciaux pour des actions ne rentrant pas dans ces catégories ou qui s'avèreraient particulièrement remarquables. Il pourra s'agir notamment d'opérations non standardisées ou ne concernant pas le patrimoine propre des collectivités ou encore d'actions aboutissant à un volume de certificats modeste en valeur absolue mais néanmoins très significatif par rapport à la consommation d'énergie de l'organisme concerné.

Les lauréats seront informés de la décision du jury dans le courant du mois de janvier 2012 et seront invités à la remise des prix qui aura lieu pendant les assises nationales de l'énergie, du 24 au 26 janvier 2012, à Dunkerque.





LETTRE DE CANDIDATURE à compléter

La collectivité ou l'établissement public ci-dessous :

– déclare déposer sa candidature au concours pour les opérations récapitulées dans les tableaux de l'annexe 1, détaillées dans les fiches de l'annexe 2 et pour lesquelles le nombre total de certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus s'élève, conformément à l'annexe 3, à :

	ECLAIRAGE PUBLIC	LOGEMENTS	AUTRES BATIMENTS
DEPOT DIRECT D'UN SEUL MAITRE D'OUVRAGE OU D'UN GROUPEMENT			
CONVENTION AVEC UN OBLIGE			

- certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier,
- accepte les modalités d'organisation du concours décrites dans le présent dossier,
- autorise la FNCCR et ses partenaires pour le concours à utiliser, en citant leur origine, les informations et documents fournis pour les actions de communication qui seront réalisées à cette occasion.

Date

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme



**GRAND PRIX FNCCR 2011 DES CERTIFICATS BLANCS
DOSSIER DE CANDIDATURE**

Collectivité ou établissement public :

.....

1. Catégorie « maîtrise d'ouvrage directe et regroupement de plusieurs maîtres d'ouvrage »

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OPERATION OU DU GROUPE D' ACTIONS SIMILAIRES ET HOMOGENES (DESCRIPTION DETAILLEE A PRECISER EN ANNEXE 2)	CODE DE LA FICHE TYPE (EXEMPLE RES-EC-04)	NOMBRE DE CERTIFICATS (GWH)	DATE DE LA DECISION D'ATTRIBUTION (JJ/MM/AAAA)
SOUS-TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC			
SOUS-TOTAL LOGEMENTS			
SOUS-TOTAL AUTRES BATIMENTS			
TOTAL CATEGORIE 1			

N.B. Le tableau peut être reproduit par chaque collectivité ou établissement public pour s'adapter à sa situation particulière.

2. Catégorie « convention avec un obligé »

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OPERATION OU DU GROUPE D' ACTIONS SIMILAIRES ET HOMOGENES (DESCRIPTION DETAILLEE A PRECISER EN ANNEXE 2)	CODE DE LA FICHE TYPE (EXEMPLE RES-EC-04)	NOMBRE DE CERTIFICATS (GWh)	DATE DE LA CONVENTION (JJ/MM/AAAA)
SOUS-TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	/		/
SOUS-TOTAL LOGEMENTS	/		/
SOUS-TOTAL AUTRES BATIMENTS			
TOTAL CATEGORIE 2			

N.B. Les tableaux peuvent être reproduits par chaque collectivité ou établissement public pour s'adapter à leur situation particulière.

3. Opérations non standardisées ou bien ne concernant pas l'éclairage public ou les bâtiments

	NOMBRE DE CERTIFICATS	DATE DE LA DECISION D'ATTRIBUTION OU DE LA CONVENTION
Maîtrise d'ouvrage directe et Regroupement de maîtres d'ouvrages		
Convention avec obligé		
TOTAL OPERATIONS NON STANDARDISEES		

N.B. Les tableaux peuvent être reproduits par chaque collectivité ou établissement public pour s'adapter à leur situation particulière.

